Consulat Général DE FRANCE A AMSTERDAM POSTBUS 20018 1000 HA AMSTERDAM PAYS-BAS PAYS-BAS





M. GUILLARD Alix CORNELIS TROOSTSTRAAT 35 III 1072 JB AMSTERDAM PAYS-BAS

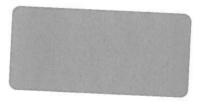
Objet : Participation au test grandeur nature du vote électronique.

Monsieur,

Vous avez accepté d'être volontaire pour le test grandeur nature du vote électronique et je vous en remercie vivement.

Ce test intervient dans le cadre de l'organisation des élections législatives de 2012 à l'étranger, durant lesquelles vous pourrez, pour la première fois, voter par Internet.

Votre identifiant personnel pour vous connecter est le suivant (gratter la case) :



Conservez-le précieusement, il vous servira pour les deux tours du vote test.

Vous trouverez, ci-joint, une notice explicative.

Le scrutin de test se déroulera aux dates suivantes :

- > premier tour : du 29 janvier (12 h heure de Paris) au 31 janvier 2012 (12h heure de Paris) ;
- > second tour : du 2 février (12h heure de Paris) au 4 février 2012 (12h heure de Paris).

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Gérard TOURNIER Le consul général de France

NB: S'agissant d'un test grandeur nature, toutes vos remarques seront appréciées! (par courriel: assistanceve@diplomatie.gouv.fr).

Consulat Général DE FRANCE A AMSTERDAM
POSTBUS 20018 1000 HA AMSTERDAM PAYS-BAS PAYS-BAS
© 0205306969 - © 0205306961

Adresse électronique : admin-français.amsterdam-fslt@diplomatie.gouv.fr - Site internet :



# VOTER PAR INTERNET

Pour la première fois pour un scrutin national, vous allez pouvoir voter par Internet pour les élections législatives en mai- juin 2012. Dans la perspective de ces élections, le test grandeur nature du vote par Internet se déroulera du 29 janvier au 4 février prochain. Pour y participer, il vous suffit de disposer d'un ordinateur relié à une connexion Internet et d'avoir fourni votre adresse électronique au consulat. Vous pourrez ainsi procéder au test facilement et en toute sécurité.

## QUE FAUT-IL POUR VOTER?

## 1) Mon identifiant personnel

un seul identifiant pour les deux tours ; je le conserve précieusement

- > je le trouve dans le courrier accompagnant cette lettre
- je le reçois également par SMS\* vers le 21/01/2012
   \* si j'ai fourni un numéro de téléphone mobile à mon consulat

### 2) Mon mot de passe

un mot de passe pour chaque tour

- > premier tour : je le reçois par courriel vers le 24/01/2012
- > second tour : je le reçois par courriel vers le 31/01/2012

## **COMMENT VOTER?**

En me connectant à <u>www.votezaletranger.gouv.fr</u> sur lequel je trouve un lien dès la page principale pour accéder à la page de vote, aux dates suivantes :

- > premier tour : du 29 janvier (12h heure de Paris) au 31 janvier 2012 (12h heure de Paris)
- > second tour : du 2 février (12h heure de Paris) au 4 février 2012 (12h heure de Paris)

#### Et si...

- ...je perds mon mot de passe ? je me connecte sur www.votezaletranger.gouv.fr où je trouve un lien pour le récupérer.
- ...je souhaite avoir confirmation que mon vote a été pris en compte? je me connecte sur www.votezaletranger.gouv.fr où je trouve un lien qui me permettra d'obtenir un reçu de vote.
- ...je rencontre un problème pour voter? J'appelle l'assistance au téléphone (01 71 25 30 40) ou j'envoie un courriel (assistanceve@diplomatie.gouv.fr).

NB : S'agissant d'un test grandeur nature, toutes vos remarques seront appréciées ! (par courriel : assistanceve@diplomatie.gouv.fr).